



Paris, le 24 novembre 2020

## Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 24 novembre 2020

### La fuite en avant doublée d'une mascarade !

Retrouver [ICI](#) les éléments portés par FO en ouverture du CT

#### Les points saillants issus de ce CT :

##### Réforme de l'Organisation Territoriale de l'État :

###### → À retenir :

- Les réformes doivent se conduire « quoi qu'il en coûte ».
- Le CT des DDI est consulté pour la simple forme (le Conseil Supérieur de la FPE a déjà été consulté!) sur les projets de décrets relatifs à la création des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports.
- L'administration assume la précipitation de la mise en place des nouvelles structures (DRAJES au 1<sup>er</sup> janvier 2021, DDETS au 1<sup>er</sup> avril 2021)...et semble craindre le « bug » de l'an 2021.
- FO alerte sur les effets induits pour les agents par ces chantiers précipités (en savoir plus sur la mise en place des nouvelles directions « Emploi / Travail/ Solidarités »), retrouvez notre [Fil-inFO DDETS](#).
- Et cerise sur le gâteau empoisonné, la perspective d'élections professionnelles dans les nouvelles

directions au 2<sup>ème</sup> semestre 2021...à un an des élections générales ! Comme si les jeunes et fragiles SGC n'avaient pas mieux à faire → sujet en examen au Conseil d'Etat

##### Point sur la gestion de la crise sanitaire de la COVID19

###### → À retenir :

- Frais de repas en cas d'absence de RIA : les DDI doivent appliquer les textes de la DGAFP, le MI suite à nos alertes a adressé un rappel aux directions.
- Report de la date limite de prise de congés au-delà du 31 décembre 2020 : ce serait une mesure de bon sens !

##### Mise en place des SGC

###### → À retenir :

- le passage en force suite à nos alertes livre ses premiers effets palpables : 1/3 des agents issus des DDI et des directions d'Outre-Mer ont refusé leur transfert. C'est ce que l'on peut qualifier de « jeu perdant/perdant ». FO s'oppose à toute forme de pression sur les agents non-volontaires pour les faire changer d'avis. (en savoir plus dernier GT SGC [ICI](#)). Seul 22 % des agents des Ministères sociaux et du travail sont positionnés à ce stade.

## **Pour en savoir plus sur les débats...**

Réponses apportées par le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur en ouverture des débats :

En préalable, le Secrétaire général du MI précise que la consultation préalable du CSFPE sur les projets de textes ne remettait pas en cause la régularité de la procédure. Si ce n'est pas le cas, cela ne dément pas le désintérêt porté à l'avis des instances et la prise en compte de leur avis. Sur la question de l'Inspection du Travail, il précise que les principes de la convention 81 de l'OIT seront garantis. Nous demandons à voir..

Sur le projet de décret relatif aux DREETS/DDETS, le Conseil d'État s'est montré réservé à l'intégration d'un amendement relatif au nombre d'ajoints par direction. Une solution est en cours de recherche.

Ce qui démontre de plus que la version sur laquelle est consultée le CT des DDI n'est même pas stabilisée...

**Au bilan, c'est à se demander si le Premier ministre, dans la difficulté pour maîtriser la gestion de la crise sanitaire, ne fait pas acte d'autorité sur la question des réformes OTE pour sauver les apparences et tenter d'asseoir son autorité. Mais que l'on ne vienne pas nous expliquer que les citoyens attendent avec impatience des SGC, des DREETS, des DDETS, des DDETSPP, des DRAJES. Au même titre qu'ils n'attendaient pas la mise en place des DRDJSCS. Il faut dire que les citoyens ne comprennent plus grand-chose à l'organisation territoriale de l'État depuis qu'on l'a coupée de thématiques concrètes liées à leur quotidien : agriculture et forêts, équipement, services vétérinaires, affaires sanitaires et sociales, jeunesse et sports, répression des fraudes. Le reste n'est qu'affaires de mécanos technico-administratif transformant les agents en pion à déplacer, les services en ressources d'ETP à supprimer.**

### **Point 1** **Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités**

Les positions de FO :

FO s'est exprimée sur l'ensemble des volets de la réforme OTE lors du [CT des DDI du 1<sup>er</sup> octobre](#), FO a demandé au Premier ministre de suspendre les réformes en lien avec le contexte épidémique, et voici que les textes nous sont proposés aujourd'hui en urgence pour la plus simple forme puisque déjà étudiés en CSFPE.

On voudrait nous démontrer que l'avis des instances n'a aucun intérêt (d'ailleurs leur nature n'apparaît pas dans les attendus des textes publiés) qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Si c'est comme cela que l'on veut motiver les candidats et les électeurs en vue des élections 2022, on se trompe lourdement. Élections justement : est-ce vraiment sérieux d'organiser comme le prévoit le projet de décret des élections dans les nouvelles DDETS, à un an du processus global de 2022 ? Si c'est pour aider les jeunes et fragiles SGC à chavirer, cela pourrait fonctionner. Si c'est pour détourner les organisations syndicales de leur rôle de défense du service public et des agents, certains seront déçus.

**Mais plus que sur les missions, c'est sur les agents que nous représentons, que nous porterons à nouveau nos observations.**

Nous l'avons dit et redit, aucun agent en DDCS(PP) et DIRRECTE ne trouve sens dans cette restructuration, alors même que les DDCS(PP) et DIRRECTE ont tout juste 10 ans, et que les DRDJSCS ont à peine quelques années d'existence. C'est la stabilité dans les collectifs de travail qui était nécessaire pour le bon exercice des missions et le bien être au travail des agents, vous avez fait le choix, à nouveau, de défaire l'existant.

**Cela ne peut être compris des agents.**

Et le gouvernement fait le choix de maintenir, dans l'urgence, ces réformes pendant la crise sanitaire, alors que l'anxiété des agents est à son paroxysme, et à l'orée d'une crise sociale qui s'annonce majeure pour des services restructurés qui vont mettre des années à trouver une cohésion de travail.

**Cela ne peut non plus être compris des agents.**

Mais bien au-delà de la définition de ce nouveau mécano technico-administratif, nous tenons à marteler que les femmes et les hommes que nous représentons ne sont pas des pions que l'on déplace au gré des réorganisations, et que la précipitation qui préside à ces réformes laissera des traces. Parce que la prévention des RPS, ce n'est pas un slogan, c'est une obligation légale. Alors soit on continue à en parler comme d'un concept, soit l'État employeur la pratique en stoppant les réformes en cours. Il n'y a pas d'entre-deux.

FO votera bien entendu contre ce texte.

### **À retenir des débats :**

Suite à l'intervention de FO, le seul point restant ouvert sur le projet de décret porte sur l'obligation ou pas d'organiser des élections intermédiaires au deuxième semestre 2021 dans les nouvelles DDETS. Ce point est en cours d'étude avec le Conseil d'État.

#### **Relevé des votes sur le projet de décret :**

**CONTRE : FO -UNSA – CGT - CFDT**

**Le projet de décret reçoit donc un avis unanimement défavorable, et devra être représenté pour avis le 2 décembre 2020.**

### **Point 2 Projet de décret relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre**

Les positions de FO :

Ce que nous avons développé sur le texte précédent est transposable à ce projet de décret. Avec un degré de précipitation puissance 10 puisque sa mise en œuvre est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans un mois en plein confinement...mais c'est normal !!

Sur le fond de cette réforme, FO reste opposée à la dilution de Jeunesse et Sports dans l'Éducation nationale. FO n'est pas non plus pour le statu quo et revendique le rétablissement d'un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice.

Les réformes et restructurations successives menées à un rythme effréné, imposées aux personnels Jeunesse et Sports et à leurs services, ont étioilé chaque fois un peu plus les politiques publiques d'éducation populaire. C'est tout le Service public de la Jeunesse et des Sports qui est disloqué au nom des sacro saintes économies budgétaires

Cette énième réforme s'inscrit dans la même logique le gouvernement désintègre d'abord et résout les problèmes qui se poseront éventuellement au cas par cas.

L'intégration à marche forcée des services jeunesse et sports promet une nouvelle saignée dans nos effectifs et nos missions. Aucune garantie pour les personnels administratifs ni pour les PTP quant à leurs missions ou conditions de travail au delà de la première année.

FO revendique :

- des crédits suffisants pour mettre en place les politiques éducatives déjà existantes en matière de jeunesse, de vie associative et de sports
- la création de postes de CEPJ, professeurs de sports, CTPS en nombre suffisant pour combler les pertes de ces dernières années, pour permettre une politique ambitieuse de l'État sur ces sujets.
- la définition d'une véritable politique d'éducation populaire portée par des cadres Jeunesse et Sports.

Et donc FO est opposée au projet de réforme de l'OTE, réclame le retour à un ministère Jeunesse et Sports, et votera contre ce projet de décret.

## **À retenir des débats :**

Plusieurs organisations syndicales « Jeunesse et Sport » qui ont revendiqué la réforme, sont amenées à ne pas voter pour à l'aune de ses effets sur les personnels. Un peu tard pour en prendre conscience...

### **Relevé des votes sur le projet de décret :**

**CONTRE : FO – CGT - CFDT**

**Abstention : UNSA**

**Le projet de texte reçoit donc un avis défavorable du CT des DDI.**

## **Questions diverses :**

### **SGC : Que de questions restant en suspens à 1 mois de leur mise en place !**

**L'état d'avancement des SGC en quelques chiffres non validés par les ministères à un mois de l'échéance !**

- Sur la cible au global, ce sont 6413 agents au total qui sont prévus pour rejoindre les secrétariats généraux communs.
- En réalité et en ETPT : 5217 agents se sont positionnés et vont rejoindre les SGC soit 81% de la cible. Ils sont cependant 16 % en effectifs physiques à ne pas rejoindre cette direction ce qui représente 927 agents. Il resterait 3 % des agents non prépositionnés à ce jour.
- Concernant les agents qui ne rejoignent pas les SGC 33 % serait de la sphère MI et 47 % de la sphère DDI. (Chiffres du 24 11 2020) – Les 20 % des agents qui ne souhaitent pas rejoindre les SGC et non comptabilisés dans les chiffres MI et DDI seraient issus d'autres ministères.
- Ces chiffres ne seront cependant pas stabilisés avant le 15 décembre, soit 15 jours avant la mise en place de ces services dans la précipitation rappelons-le !
- Concernant les Ministères sociaux et du travail qui prennent le train en « marche » . les effectifs transférés sont de 361 agents. Seul 80 agents ont choisi pour l'instant de rejoindre les SGC et ce qui est certain c'est que déjà 25 agents ne se positionneront pas dans ces services, ce qui donne un pourcentage de 22 % à ce stade qui rejoignent et 7 % qui n'y vont pas. A un mois de la date « couperet », ce sont 71 % des effectifs Ministères sociaux et du travail qui n'ont pas encore pris leur décision quant à leur venue dans les SGC !

**Mais où en sont les études d'impact RH ?** Les études d'impact RH ne sont pas exhaustives. Elles doivent être validées par les ministères pour la bascule en paye. Tous les départements n'ont pas encore fourni leurs données - Bouches du Rhône - le département du Nord et un département Outre-Mer (Martinique). **Remarque FO** : les instances ont-elles été consultées ? Pas de réponse de l'administration

**Mais où en est l'instruction RH complémentaire ?** → elle devrait sortir « rapidement » et sans concertation complémentaire. L'idée est une mise à jour en priorité calendaire.

**Mais où en est la démarche sur l'action sociale ?** → on devrait en reparler un jour (silence radio depuis juillet) – Un nouveau groupe de travail réclamé de longue par les organisations syndicales devrait voir le jour !

**Où en est la relance de la création de postes de référents de proximité (absence dans la moitié des départements) ?** → le SG du MI reconnaît qu'on est clairement en deçà de l'objectif fixé par le Premier ministre, et a demandé aux préfets un ré-examen de cette question au niveau local et admet que des efforts doivent être faits pour répondre aux objectifs fixés. Le bilan a été réalisé (sauf pour l'Outre-Mer). Aujourd'hui 50 % des départements auront des référents dédiés et qui ne seront

pas forcément positionnés au niveau de la préfecture. Cette mission sera assurée par des cadres du SGC. Pour les 50 % restants qui représentent un quarantaine de départements la mission serait prise en charge par la direction de la DDI (Directeurs, directeurs adjoints, chefs de service...) et sur les effectifs de la DDI et non pas ceux des SGC ! **FO propose** que des postes soient publiés sur la base des postes non-pourvus dans le cadre des prépositionnements, et proposés aux agents non-volontaires.

**Mais où en est la désignation des directeurs des SGC ?** → le texte définissant les catégories d'emplois DATE est paru pour les départements en relevant. FO demande la fourniture des décisions de nomination pour l'ensemble des départements. Les nominations devraient intervenir ouf ! Les SGC auraient pu être créés sans direction !

**Mais où en est le processus RH ?** → le MI confirme les ordres de grandeur illustrés lors du [GT du 10 novembre](#). Avec le constat qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 seule la façade SGC sera fonctionnelle !

A ce sujet, un témoignage venu de Martinique :

*« Les fiches de poste ne sont toujours pas publiés, on a eu un organigramme parcellaire. Les agents sont en grande souffrance . Le préfet maintient malgré tout cela le 01/01/2021, de qui se moque-t-on ? Absence de cellule d'écoute pour les agents très inquiets de cette impréparation de la création de ce SGC. Nous comptons sur vous pour faire remonter cette détresse au niveau national ».*

Le SG du MI, sur la base de ce témoignage, s'engage à intervenir auprès du préfet.

**Mais où en sont les agents des DIRECCTE mis dans la boucle en dernière ligne droite ?** → le MI assure qu'ils seront traités suivant un principe d'équité avec les autres agents. FO, qui tient à l'égalité de traitement entre agents, n'est pas dupe quant à la réalité du terrain dès lors que des agents sont intégrés en dernière ligne droite dans des organigrammes déjà définis...

**Quelles consignes sur les déménagements ?** → le MI admet que la précipitation ne doit pas être le mot d'ordre, d'autant plus en période de crise sanitaire. Les SGC seront mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ne veut pas dire que tout doit être finalisé. FO sera vigilante au niveau local à ce que ce principe soit appliqué.

**Sur les droits et moyens syndicaux ?** → puisque tout sera loin d'être calé au 1<sup>er</sup> janvier 2021, FO soulève la question de la capacité des agents issus des DDI à continuer à être défendus et représentés en phase transitoire. Le SG du MI indique qu'il est favorable à la mise en place de comités de suivi locaux associant les représentants des DDI. FO sera par ailleurs vigilante à ce que nos représentants en PNA continuent à pouvoir mobiliser le droit syndical issu de leur ministère (conformément à [l'avis du Conseil d'Etat](#)). La DGAFP s'est engagée à apporter une réponse formelle.

**Sur le périmètre des SGC :** au détour de la présentation de l'administration, on découvre que le SGC 13 - BOUCHES DU RHONE) intégrera une partie des SG des Directions Régionales de la région PACA (DREAL, DRETS...). Quel cadrage de cette « expérimentation » ? Quelle consultation des instances locales et nationales ???

**Le bilan des agents des DDI ne rejoignant pas les SGC et leur recherche de poste :** Un bilan sera produit plus tard ! FO réaffirme que la date du 31 août 2021 ne doit pas être une date couperet pour la validité des lettres de mission temporaires, et demande un délai correspondant a minima à l'année 2021.

**20 % de postes vacants ?** Ce ne sont pas forcément des postes vacants. La DRH publie les fiches de poste pour recruter dans les meilleurs délais. Il reste quelques semaines pour se rapprocher de la cible. Donc ce chiffre devrait évoluer ou pas dans les prochaines semaines !

## **Gestion de la crise sanitaire (au delà des points évoqués lors du dernier CHSCT des DDI) :**

**Quid d'un report de la date limite de prise de congés au-delà du 31 décembre 2020 ?** → Pour FO, cette demande (déjà traduite dans certains ministères) constituerait un geste totalement justifié par le contexte sanitaire de cette année 2020, et pour prendre en compte les effets des différents chantiers de préfiguration en cette fin d'année. Le SG du MI indique avoir bien noté cette proposition, et reviendra vers nous.

**Quid du refus de certaines directions d'appliquer les modalités de remboursement des frais de repas en cas d'absence de restauration collective ?** → suite à nos alertes, le MI a adressé un recadrage aux DDI pour demander l'application des textes de la Fonction Publique, qui ne justifie pas d'instruction spécifique du MI.

### **Les prochains épisodes ...**

GT du CHSCT des DDI « spécial COVID » : le 2 décembre 2020

CT des DDI reconvoqué : le 2 décembre 2020

GT télétravail « hors crise » : le 10 décembre 2020

Comité de suivi SGC : le 15 décembre 2020

A fixer : réunion Action Sociale